



## PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

### ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Produits et charges	
Fonds d'administration du plan conjoint	4
Fonds de contrôle de la qualité	5
Fonds de développement des marchés	6
Fonds de gestion des surplus	7
Fonds des dommages liquidés et pénalités	8
Fonds de l'Agence de vente	9
Produits et charges cumulés	10
Évolution des soldes de fonds	11
Flux de trésorerie	12
Bilan	13
Notes complémentaires	14
Renseignements complémentaires	23



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux administrateurs de PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 28 février 2023 et les états des produits et charges du Fonds d'administration du plan conjoint, du Fonds de contrôle de la qualité, du Fonds de développement des marchés, du Fonds de gestion des surplus, du Fonds des dommages liquidés et pénalités et du Fonds de l'Agence de vente, l'état des produits et charges cumulés et les états de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 28 février 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après « les NCOSBL »).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Blain, Joyal, Charbonneau*

1

Sainte-Julie, le 18 mai 2023

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A128922

**PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

4

**FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT****PRODUITS ET CHARGES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Prélèvements - plan conjoint	<b>4 576 331</b>	2 954 382
Contributions à l'Union des producteurs agricoles	<b>(1 024 229)</b>	(671 139)
Subvention provenant du gouvernement fédéral	-	30 670
	<b>3 552 102</b>	2 313 913
<b>CHARGES</b>		
Direction générale (annexe A)	<b>1 020 557</b>	564 446
Administration des syndicats	<b>424 047</b>	448 680
Services techniques (annexe B)	<b>2 422 439</b>	2 195 923
	<b>3 867 043</b>	3 209 049
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS</b>	<b>(314 941)</b>	(895 136)
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Intérêts sur placements	<b>62 728</b>	5 565
Intérêts sur le Fonds de l'Agence de vente	<b>404</b>	1 387
Intérêts sur prélevés	<b>14 791</b>	26 192
Indemnisation du Fonds de défense professionnelle (UPA)	<b>863</b>	-
Autres revenus	-	4 306
	<b>78 786</b>	37 450
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(236 155)</b>	(857 686)

**PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

5

**FONDS DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ****PRODUITS ET CHARGES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>PRODUITS</b>		
Prélèvements - contrôle de la qualité	<b>2 744 747</b>	2 260 637
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	<b>187 617</b>	194 008
Déplacements et représentation	<b>2 659</b>	111
Loyer	<b>6 951</b>	6 962
Consultants informatique	<b>41 909</b>	31 007
Frais de classement et d'inspection	<b>3 399 964</b>	2 935 359
Frais d'enquêtes marché de détail	<b>24 577</b>	20 943
Frais de recherche	<b>237 109</b>	104 854
Frais de gestion	<b>18 709</b>	15 639
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>12 989</b>	13 052
	<b>3 932 484</b>	3 321 935
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES</b>		
<b>CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS</b>	<b>(1 187 737)</b>	(1 061 298)
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Revenus d'intérêts	<b>1 376</b>	6 215
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(1 186 361)</b>	(1 055 083)

**PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

6

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS****PRODUITS ET CHARGES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>PRODUITS</b>		
Prélèvements - développement des marchés	<b>12 285 555</b>	7 905 499
Subventions provenant du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral	<b>1 682 845</b>	1 348 015
	<b>13 968 400</b>	9 253 514
<b>CHARGES</b>		
Campagnes de promotion	<b>9 403 064</b>	9 143 249
Comité de promotion	<b>9 309</b>	6 294
Comité aviseur canadien	<b>757</b>	1 149
Salaires et charges sociales	<b>1 106 799</b>	931 720
Loyer	<b>39 257</b>	39 073
Frais de formation	<b>3 500</b>	4 474
Développement de projets	<b>867 285</b>	498 206
Services professionnels	<b>93 054</b>	98 562
Frais de publication	<b>2 861</b>	2 880
Promotion générique régionale	<b>54 319</b>	27 481
Frais de recherche	<b>60 000</b>	-
	<b>11 640 205</b>	10 753 088
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>		
<b>AVANT AUTRES PRODUITS</b>	<b>2 328 195</b>	(1 499 574)
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Redevance	<b>1 714</b>	801
Revenus d'intérêts	<b>187 890</b>	35 503
	<b>189 604</b>	36 304
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>2 517 799</b>	(1 463 270)

**PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

7

**FONDS DE GESTION DES SURPLUS****PRODUITS ET CHARGES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>PRODUITS</b>		
Prélèvements - gestion des surplus	<b>7 322 129</b>	4 727 010
Revenus de mise en marché	<b>10 189 945</b>	19 023 262
	<b>17 512 074</b>	23 750 272
<b>CHARGES</b>		
Soutien des inventaires	<b>7 940 857</b>	8 896 586
Services professionnels	<b>111 349</b>	127 248
Frais pris en charge pour le Fonds de l'Agence de vente	<b>3 008 327</b>	2 351 400
	<b>11 060 533</b>	11 375 234
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>		
<b>AVANT AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>	<b>6 451 541</b>	12 375 038
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>		
Revenus de placements	<b>1 609 115</b>	700 879
Intérêts sur le Fonds de l'Agence de vente	<b>6 335</b>	12 484
Variation de la juste valeur marchande des placements	<b>(1 578 276)</b>	(790 758)
Intérêts sur le crédit rotatif à long terme	<b>(36 773)</b>	(117 471)
	<b>401</b>	(194 866)
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>6 451 942</b>	12 180 172



**PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

8

**FONDS DES DOMMAGES LIQUIDÉS ET PÉNALITÉS****PRODUITS ET CHARGES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>PRODUITS</b>		
Dommages liquidés - pénalités	<b>1 297 394</b>	1 936 724
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	<b>684 916</b>	568 334
Loyer	<b>20 874</b>	21 059
Déplacements et représentation	<b>46 464</b>	19 434
Consultants	<b>32 422</b>	26 213
Télécommunications	<b>4 393</b>	4 316
Créances irrécouvrables	<b>359 677</b>	-
Frais légaux et enquêtes	<b>83 375</b>	101 286
	<b>1 232 121</b>	740 642
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>		
<b>AVANT AUTRES PRODUITS</b>	<b>65 273</b>	1 196 082
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Revenus d'intérêts	<b>202 491</b>	36 649
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>267 764</b>	1 232 731

FONDS DE L'AGENCE DE VENTE

PRODUITS ET CHARGES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Remboursement d'intérêts provenant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	3 343 472	765 780
Revenus d'intérêts	625 809	189 030
Revenus de mise de côté	6 086 116	2 556 842
Recouvrement de frais	191 134	13 858
Revenus d'administration	61 843	47 763
Revenus de mise en marché	2 217 617	1 141 298
	<b>12 525 991</b>	<b>4 714 571</b>
<b>CHARGES</b>		
Frais de conditionnement et de mise en marché	376 458	87 790
Frais de réception	422 752	279 402
Soutien des inventaires	1 326 162	1 225 835
Frais de gestion des barils	(7 149)	(15 490)
Frais d'entrepôts (annexe C)	2 994 081	2 403 769
Salaires et charges sociales	2 023 636	1 671 977
Déplacements et représentation	5 967	1 930
Frais de formation	10 693	4 434
Papeterie et fournitures de bureau	123 352	149 277
Frais de recherche	27 501	2 014
Consultants informatiques	1 010 734	1 138 111
Services professionnels	344 538	401 959
Assurances	272 474	85 005
Frais d'enregistrement	41 826	25 575
Créances douteuses et irrécouvrables	261	1 222
Loyer	54 869	50 540
Télécommunications	27 058	23 030
Compensation des frais de transport	390 756	(135 679)
Amortissements des immobilisations corporelles	26 711	15 778
Amortissements des actifs incorporels	3 135	3 919
Intérêts sur emprunts à court terme	3 249 026	758 108
Intérêts au Fonds d'administration du plan conjoint	404	1 387
Intérêts au Fonds de gestion des surplus	6 335	12 484
Frais pris en charge par le Fonds de gestion des surplus	(3 008 327)	(2 351 400)
	<b>9 723 253</b>	<b>5 840 977</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES CHARGES</b>	<b>2 802 738</b>	<b>(1 126 406)</b>
<b>AUTRES CHARGES</b>		
Règlement de litiges	(25 972)	-
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>2 776 766</b>	<b>(1 126 406)</b>

PRODUITS ET CHARGES CUMULÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Prélèvements		
Plan conjoint	4 576 331	2 954 382
Contrôle de la qualité	2 744 747	2 260 637
Développement des marchés	12 285 555	7 905 499
Gestion des surplus	7 322 129	4 727 010
Recouvrement de frais	191 134	13 858
Contributions à l'Union des producteurs agricoles	(1 024 229)	(671 139)
Remboursement d'intérêts provenant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	3 343 472	765 780
Revenus d'intérêts	625 809	189 030
Revenus de mise de côté	6 086 116	2 556 842
Revenus d'administration	61 843	47 763
Revenus de mise en marché	12 407 562	20 164 560
Subventions provenant du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral	1 682 845	1 378 685
Domages liquidés - pénalités	1 297 394	1 936 724
	<b>51 600 708</b>	<b>44 229 631</b>
<b>CHARGES</b>		
Direction générale	1 020 557	564 446
Administration des syndicats	424 047	448 680
Services techniques (annexe D)	36 755 270	33 455 820
Intérêts sur emprunts à court terme	3 249 026	758 108
	<b>41 448 900</b>	<b>35 227 054</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>		
<b>AVANT AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>	<b>10 151 808</b>	<b>9 002 577</b>
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>		
Intérêts sur placements et prélevés	2 078 391	811 003
Variation de la juste valeur marchande des placements	(1 578 276)	(790 758)
Intérêts sur le crédit rotatif à long terme	(36 773)	(117 471)
Indemnisation du Fonds de défense professionnelle (UPA)	863	-
Règlement de litiges	(25 972)	-
Revenus autres	1 714	5 107
	<b>439 947</b>	<b>(92 119)</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>10 591 755</b>	<b>8 910 458</b>

**PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

**ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023**

**2023**

	Fonds d'adminis- tration du plan conjoint \$	Fonds de contrôle de la qualité \$	Fonds de développe- ment des marchés \$	Fonds de gestion des surplus \$	Fonds des dommages liquidés et pénalités \$	Fonds de l'Agence de vente \$	Total \$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>3 074 803</b>	<b>375 758</b>	<b>1 808 808</b>	<b>49 122 744</b>	<b>6 979 546</b>	<b>3 072 577</b>	<b>64 434 236</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>(236 155)</b>	<b>(1 186 361)</b>	<b>2 517 799</b>	<b>6 451 942</b>	<b>267 764</b>	<b>2 776 766</b>	<b>10 591 755</b>
<b>Virements interfonds (note 3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>425 000</b>	<b>-</b>	<b>(425 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>2 838 648</b>	<b>(810 603)</b>	<b>4 751 607</b>	<b>55 574 686</b>	<b>6 822 310</b>	<b>5 849 343</b>	<b>75 025 991</b>

**2022**

	Fonds d'administra- tion du plan conjoint \$	Fonds de contrôle de la qualité \$	Fonds de développe- ment des marchés \$	Fonds de gestion des surplus \$	Fonds des dommages liquidés et pénalités \$	Fonds de l'Agence de vente \$	Total \$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>3 932 489</b>	<b>1 430 841</b>	<b>3 022 078</b>	<b>36 942 572</b>	<b>5 996 815</b>	<b>4 198 983</b>	<b>55 523 778</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>(857 686)</b>	<b>(1 055 083)</b>	<b>(1 463 270)</b>	<b>12 180 172</b>	<b>1 232 731</b>	<b>(1 126 406)</b>	<b>8 910 458</b>
<b>Virements interfonds (note 3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>250 000</b>	<b>-</b>	<b>(250 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>3 074 803</b>	<b>375 758</b>	<b>1 808 808</b>	<b>49 122 744</b>	<b>6 979 546</b>	<b>3 072 577</b>	<b>64 434 236</b>

FLUX DE TRÉSORERIE

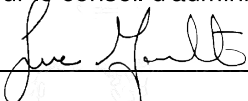
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	10 591 755	8 910 458
Amortissements des immobilisations corporelles	382 256	383 095
Amortissements des actifs incorporels	4 875	6 094
Variation de la juste valeur des placements	1 578 276	790 758
	<b>12 557 162</b>	10 090 405
Variation nette des éléments hors caisse (note 12)	8 731 147	(1 850 575)
	<b>21 288 309</b>	8 239 830
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Avances aux producteurs	(19 830 836)	-
Acquisition de placements	(1 725 507)	(3 814 327)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 342 696)	(1 084 369)
Acquisitions d'actifs incorporels	(739 822)	(383 787)
Produit de disposition de placements	1 162 900	3 281 330
Dépôts	(1 406)	(2 302)
	<b>(32 477 367)</b>	(2 003 455)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dus aux producteurs	(20 344 177)	(8 871 335)
Variation nette des emprunts à court terme	32 338 177	(28 365 892)
Variation nette du crédit rotatif à long terme	-	(17 747 169)
	<b>11 994 000</b>	(54 984 396)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>804 942</b>	<b>(48 748 021)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>69 421 220</b>	<b>118 169 241</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>70 226 162</b>	<b>69 421 220</b>

**PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**
**BILAN**
**28 FÉVRIER 2023**

	2023	2022
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>Court terme</b>		
Encaisse	70 226 162	69 421 220
Débiteurs (note 4)	4 615 871	3 198 737
Prêt à l'Union des producteurs agricole (note 14)	1 000 000	1 000 000
Avances aux producteurs	19 830 836	-
Frais payés d'avance	789 146	815 838
Frais de classement reportés	191 554	6 870
	<b>96 653 569</b>	<b>74 442 665</b>
<b>Frais de classement reportés (note 5)</b>	<b>80 253</b>	<b>279 654</b>
<b>Immobilisations corporelles (note 6)</b>	<b>19 187 576</b>	<b>8 227 136</b>
<b>Actifs incorporels (note 7)</b>	<b>1 658 387</b>	<b>923 440</b>
<b>Placements (note 8)</b>	<b>15 973 077</b>	<b>16 988 746</b>
<b>Dépôts</b>	<b>166 939</b>	<b>165 533</b>
<b>Transactions et engagements</b>	<b>2 637 801</b>	<b>3 161 451</b>
	<b>136 357 602</b>	<b>104 188 625</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Court terme</b>		
Emprunts à court terme (note 9)	40 035 551	7 697 374
Créditeurs (note 10)	21 273 911	11 684 843
Dus aux producteurs	-	20 344 177
	<b>61 309 462</b>	<b>39 726 394</b>
<b>Crédits aux producteurs - soutien des inventaires</b>	<b>22 149</b>	<b>27 995</b>
	<b>61 331 611</b>	<b>39 754 389</b>
<b>SOLDES DE FONDS</b>		
Affectés	72 187 343	61 359 433
Non affectés	2 838 648	3 074 803
	<b>75 025 991</b>	<b>64 434 236</b>
	<b>136 357 602</b>	<b>104 188 625</b>

Pour le conseil d'administration,


 \_\_\_\_\_, administrateur


 \_\_\_\_\_, administrateur

**PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023**

**1- STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME**

---

Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (Québec) et a pour objet, généralement, l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

Regroupant près de 8 000 entreprises acéricoles, les objectifs de l'organisation sont de favoriser la mise en commun des ressources et de créer des outils efficaces de contrôle de qualité et de conservation. De plus, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, c'est aussi l'organisme responsable de la promotion et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec.

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

---

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

*Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, l'évaluation des dus aux producteurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

*Comptabilité par fonds affectés*

Les états financiers comprennent le fonds suivant :

- Le Fonds d'administration du plan conjoint servant à promouvoir, défendre et développer les intérêts des producteurs acéricoles du Québec et à appliquer le plan conjoint et les règlements pris sous son égide;

## **PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

#### **POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023**

et les fonds affectés suivants :

- Le Fonds de contrôle de la qualité responsable de la vérification, du classement et de l'inspection du sirop;
- Le Fonds de développement des marchés visant la promotion et la recherche sur les produits de l'érable;
- Le Fonds de gestion des surplus responsable de supporter les inventaires, stabiliser et maintenir les prix du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec;
- Le Fonds des dommages liquidés et pénalités visant le respect de l'application des divers règlements, à promouvoir et mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité;
- Le Fonds de l'Agence de vente utilisé pour la mise en marché du sirop d'érable en grands contenants conformément au règlement et à la convention de mise en marché du sirop d'érable et pour la mise en marché de l'eau d'érable conformément à la convention de mise en marché expérimentale d'eau d'érable.

#### *Comptabilisation des produits*

L'organisation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports grevés d'affectations externes sont comptabilisés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont comptabilisés dans le fonds d'administration du plan conjoint à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si les montants à recevoir peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres produits sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et les autres produits non affectés, lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

#### *Transactions en devises étrangères*

L'organisation utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et pertes de changes sont inclus dans les résultats de l'exercice.



## PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

##### *Ventilation des charges*

L'organisation présente ses charges de salaires et charges sociales ventilées selon la clé de répartition suivante : au prorata des heures rémunérées pour chaque fonds.

##### *Instruments financiers*

###### *Évaluation des instruments financiers*

L'organisation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés qui sont évalués au coût.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des fonds communs de placement, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat.

##### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous :

Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Matériel et outillage	Dégressif	20 %
Matériel et outillage	Linéaire	15 ans
Bâtiments	Dégressif	2,5 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %

##### *Actifs incorporels*

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

##### *Frais reportés*

Les frais de classement reportés sont applicables aux récoltes 2010 à 2022. Ces frais sont reportés jusqu'au moment de la vente du sirop.

##### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La politique de l'organisation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le montant disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

## PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

#### 3- VIREMENTS INTERFONDS

Durant l'exercice, la direction de l'organisme a procédé aux virements interfonds suivants :

- affectation du Fonds des dommages liquidés et pénalités au Fonds de développement des marchés pour assumer une portion des dépenses liées aux projets Promotion non générique avec les acheteurs autorisés : 425 000 \$ (250 000 \$ en 2022).

<b>4- DÉBITEURS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
Prélèvements	377 092	379 988
Intérêts	1 039 992	206 437
Subventions gouvernementales	1 105 000	880 000
Revenus de mise de côté	149 762	98 131
Transactions et engagements	634 402	629 707
Taxes	941 047	340 854
Autres	368 576	663 620
	<b>4 615 871</b>	<b>3 198 737</b>

<b>5- FRAIS DE CLASSEMENT REPORTÉS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
Récolte 2010	46	51
Récolte 2011	169	242
Récolte 2012	41	220
Récolte 2013	215	615
Récolte 2014	8 683	21 706
Récolte 2015	8 248	21 180
Récolte 2016	4 149	12 391
Récolte 2017	3 110	25 660
Récolte 2018	9 256	44 268
Récolte 2019	27 849	69 605
Récolte 2020	16 610	83 716
Récolte 2021	1 877	6 870
Récolte 2022	191 554	-
	<b>271 807</b>	<b>286 524</b>
Portion réalisable au cours du prochain exercice	191 554	6 870
	<b>80 253</b>	<b>279 654</b>

**PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023**

<b>6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
	\$	\$	\$	
Mobilier de bureau	80 584	63 209	17 375	7 909
Équipement informatique	654 206	516 413	137 793	122 287
Matériel et outillage	2 879 360	2 001 862	877 498	1 037 629
Bâtiments	18 986 065	1 629 168	17 356 897	6 263 129
Terrains	717 283	-	717 283	714 025
Matériel roulant	398 015	317 285	80 730	82 157
	23 715 513	4 527 937	19 187 576	8 227 136

Les bâtiments comprennent un bâtiment en construction d'un montant de 11 689 955 \$ (506 646 \$ en 2022) qui n'a pas été amorti au cours de l'exercice.

<b>7- ACTIFS INCORPORELS</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
	\$	\$	\$	
Logiciels	2 221 455	563 068	1 658 387	923 440
Site internet	81 092	81 092	-	-
	2 302 547	644 160	1 658 387	923 440

Les logiciels comprennent un logiciel en cours de développement d'un montant de 1 638 887 \$ (899 065 \$ en 2022) qui n'a pas été amorti au cours de l'exercice.

<b>8- PLACEMENTS</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
		\$	\$
Encaisse		17 972	8 919
Fonds communs de placement		15 955 105	16 979 827
		15 973 077	16 988 746

## PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

#### 9- EMPRUNTS À COURT TERME

---

L'organisation dispose d'un emprunt d'un montant autorisé de 50 000 000 \$, au taux préférentiel moins 0,5 %, qui n'est pas utilisé à la date des états financiers. Cet emprunt est garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances présentes et futures, excluant les contributions visées pour l'application du plan conjoint, la contribution spéciale aux fins de développement des marchés et la contribution spéciale aux fins de contrôle de qualité, une hypothèque de premier rang sur des sommes d'encaisse actuelles et futures détenues dans le Fonds de gestion des surplus et sur l'universalité des biens présents et futurs devant constituer la réserve stratégique à même le Fonds de gestion des surplus, le tout d'une valeur nette comptable de 80 636 349 \$.

L'organisation dispose d'un emprunt d'un montant additionnel de 40 000 000 \$, au taux préférentiel moins 0,25 %, qui n'est pas utilisé à la date des états financiers. Cet emprunt est garanti pour un montant de 10 000 000 \$ par des placements d'une valeur nette comptable de 15 973 077 \$ et une hypothèque mobilière grevant les avances à l'entaille d'une valeur nette comptable de 67 655 231 \$.

L'organisation dispose également d'un emprunt d'un montant autorisé de 175 000 000 \$, au taux préférentiel moins 0,50 % pour les avances à taux variable et au taux des acceptations bancaires plus 0,60 % pour les avances sous forme d'acceptations bancaires, dont un montant de 134 964 449 \$ n'est pas utilisé à la date des états financiers. Cet emprunt est garanti par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour un montant maximal de 175 000 000 \$ dans le cadre du programme de paiements anticipés.

Les intérêts sont payables mensuellement par l'organisation et remboursables par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la portion de l'emprunt utilisée pour effectuer des avances aux producteurs admissibles au programme de paiements anticipés.

<b>10- CRÉDITEURS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	<b>13 081 276</b>	6 320 938
Salaires et charges sociales	<b>1 328 334</b>	1 104 505
Subvention perçue d'avance	-	75 000
Dépôts des acheteurs	<b>6 864 301</b>	4 184 400
	<b>21 273 911</b>	11 684 843

---

#### 11- CRÉDIT ROTATIF LONG TERME

---

Crédit rotatif long terme, au taux préférentiel, garanti par une hypothèque mobilière pour un montant de 5 000 000 \$ grevant les placements d'une valeur nette de 15 973 077 \$ et par une hypothèque mobilière grevant les créances à recevoir des producteurs participant au financement de la réserve stratégique d'une valeur nette de 15 140 \$, remboursable en totalité en juin 2028.

## PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

<b>12- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
Débiteurs	(1 412 439)	372 769
Transactions et engagements	518 955	244 467
Frais payés d'avance	26 692	289 066
Frais de classement reportés	14 717	500 090
Créditeurs	9 589 068	2 366 833
Crédits aux producteurs - soutien des inventaires	(5 846)	(5 623 800)
	<b>8 731 147</b>	<b>(1 850 575)</b>

### 13- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisation s'est engagée, en vertu d'un contrat de service, à verser des sommes pour des frais de classement et de vérification de la qualité du sirop d'érable d'un montant minimum annuel de 493 097 \$ auquel se rajoute une clause forfaitaire en fonction du nombre de livres de sirop d'érable classé. Ce contrat vient à échéance en février 2024.

L'organisation s'est également engagée dans un contrat de construction d'un entrepôt pour un montant de 13 114 623 \$. En avril 2022, pour financer la construction de cet entrepôt, les frais connexes, l'acquisition d'équipements et les taxes à la consommation sur ce projet, l'organisation a contracté un prêt de 15 000 000 \$, au taux de 0,25 % et une facilité de crédit rotative de 2 000 000 \$, au taux préférentiel, garantis par une hypothèque immobilière grevant le nouvel entrepôt et une hypothèque mobilière sur les créances résultant des remboursements des taxes à la consommation sur le projet. Le prêt de 15 000 000 \$ est remboursable à demande jusqu'au 31 juillet 2023. L'organisation est actuellement en négociation avec son créancier concernant l'emprunt hypothécaire à mettre en place.

### 14- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Union des producteurs agricoles a facturé 2 478 106 \$ (1 873 186 \$ en 2022) à titre de services techniques, loyer, contributions et autres. L'organisation a facturé 12 600 \$ (11 500 \$ en 2022) de revenus d'intérêts concernant le prêt à l'Union des producteurs agricoles. L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux de l'organisation.

Au 28 février 2023, l'organisation a un solde de 96 318 \$ (63 311 \$ en 2022) à payer à l'Union des producteurs agricoles et un solde de 16 635 \$ (4 557 \$ en 2022) d'intérêts à recevoir de l'Union des producteurs agricoles. De plus, l'organisation a versé un dépôt de loyer de 159 334 \$ (157 928 \$ en 2022) à l'Union des producteurs agricoles inclus dans le solde présenté au bilan à titre de dépôt.

Le prêt de 1 000 000 \$ à l'Union des producteurs agricoles porte intérêts à 4,6 % et vient à échéance en octobre 2023.

## PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

#### 15- RÉGIME DE RETRAITE

---

L'organisation contribue à un régime de retraite inter-entreprise pour ses employés. La participation de ceux-ci est à cotisations déterminées et la participation de l'employeur est à prestations déterminées. Ce régime de retraite est administré par l'Union des producteurs agricoles et est comptabilisé en ayant recours aux dispositions relatives aux régimes à cotisations déterminées, car l'organisation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Ce régime de retraite garantit le paiement de prestations de retraite à tous les employés permanents. Les cotisations sont de 7,09 % du salaire brut et la charge de retraite de l'exercice est de 308 828 \$ (256 979 \$ en 2022).

Selon la dernière évaluation actuarielle disponible, soit au 31 décembre 2021, le surplus actuariel sur une base de capitalisation s'élève à 10 265 700 \$ pour l'ensemble du régime de retraite administré par l'Union des producteurs agricole. La part afférente à l'organisation ne peut être déterminée.

#### 16- ÉVENTUALITÉS

---

L'organisation, à titre d'office de mise en marché et conformément au Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles du Québec, 2002 G.O. 2, 1707 et amendements (ci-après désigné: le «Règlement sur l'agence de vente»), administre l'agence de vente des producteurs acéricoles du Québec en ce qui a trait à la mise en marché du sirop d'érable en grands contenants produit au Québec. Ses responsabilités et obligations sont définies par le Règlement sur l'agence de vente. Toute perte encourue dans le cadre de l'application du Règlement sur l'agence de vente sera comptabilisée dans l'année où sera réalisée la vente des inventaires qu'elle détient et administre.

#### 17- INSTRUMENTS FINANCIERS

---

##### *Risques et concentrations*

L'organisation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisation aux risques à la date du bilan.

##### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisation est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts à court terme et ses créditeurs.

## PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

#### POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

##### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisation sont liés aux débiteurs, au prêt à l'Union des producteurs agricoles et aux avances aux producteurs. L'organisation consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

##### *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. L'organisation réalise approximativement 14 % de ses achats en monnaies étrangères (27 % en 2022). Par conséquent, certains éléments de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. À la date des états financiers, les comptes fournisseurs d'un montant de 88 175 \$, 62 072 \$, 83 454 \$ et 134 011 \$ (248 811 \$, 139 366 \$, 82 376 \$ et 46 781 \$ en 2022), sont exprimés en dollars US, EURO, LIVRE STERLING et en YEN et convertis en dollars canadiens.

##### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et variable. Les emprunts à court terme et le crédit rotatif long terme à taux variable assujettissent l'organisation à un risque de flux de trésorerie et le prêt à l'Union des producteurs agricoles à taux fixe assujettit l'organisation à un risque de juste valeur.

##### *Risque de prix autre*

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisation est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds communs de placement.

#### **18- ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN**

---

Au cours du mois de mars 2023, l'organisation a déboursé aux producteurs un montant de 70 670 343 \$ pour le paiement du sirop des années récoltes 2011 à 2022, financé au moyen des emprunts à court terme.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>ANNEXE A- DIRECTION GÉNÉRALE-FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT</b>		
Allocation forfaitaire	127 101	110 046
Assemblée générale annuelle	80 562	35 691
Assemblée générale spéciale /semi annuelle	229 056	120 053
Comités des finances et de contingentement	18 436	13 592
Comité de mise en marché et de suivi avec le CIE	16 642	6 626
Comité des terres publiques et de suivi MRNF	12 121	4 411
Comité acériculture biologique et des producteurs transformateurs	-	243
Comité producteurs transformateurs	491	-
Congrès-Union des producteurs agricoles	10 764	22 477
Conseil d'administration	123 910	96 697
Conseil exécutif	12 212	11 569
Table de concertation régionale	89 658	80 069
Valorisation de la profession	23 702	24 954
Représentation	275 902	38 018
	<b>1 020 557</b>	<b>564 446</b>

**ANNEXE B- SERVICES TECHNIQUES-FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT**

Assurances	22 288	19 023
Salaires et charges sociales	1 223 682	1 338 576
Consultants informatiques	338 383	116 105
Consultants	147 215	64 973
Cotisations et affiliations	34 691	25 761
Aides aux affiliés	-	5 000
Déplacements et représentation	23 294	6 038
Papeterie et fournitures de bureau	147 762	96 253
Frais de publicité et promotion	97 808	37 023
Loyer	53 639	51 090
Services professionnels	175 937	191 273
Communication corporative	87 184	186 827
Frais de formation	5 267	8 931
Télécommunications	21 777	17 162
Formations	16 361	15 560
Amortissement des immobilisations corporelles	25 411	14 153
Amortissement des actifs incorporels	1 740	2 175
	<b>2 422 439</b>	<b>2 195 923</b>



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>ANNEXE C- FRAIS D'ENTREPÔTS-FONDS DE L'AGENCE DE VENTE</b>		
Papeterie et fournitures de bureau	4 890	2 579
Comité entrepôt	361	886
Télécommunications	10 748	10 810
Taxes et permis	48 003	43 443
Assurances	133 571	93 541
Consultants informatique	2 860	5 088
Services professionnels	53 857	47 137
Salaires d'entrepôt	1 056 966	705 700
Honoraires de gestion	28 517	28 336
Cotisation et affiliations	12 185	9 303
Frais de formation	956	125
Frais de transport - Retour barils producteurs	44 132	105 889
Frais de transport et déménagement	262 536	159 462
Loyer, fournitures d'entrepôt et entretien	733 287	598 336
Électricité	158 973	137 061
Matériel roulant	107 192	91 337
Déplacements et représentations	17 902	24 624
Amortissement des immobilisations corporelles	317 145	340 112
	<b>2 994 081</b>	<b>2 403 769</b>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>ANNEXE D- SERVICES TECHNIQUES-CHARGES CUMULÉES</b>		
Taxes et permis	48 003	43 443
Loyer, fournitures d'entrepôt et entretien	733 287	598 336
Électricité	158 973	137 061
Matériel roulant	107 192	91 337
Assurances	428 333	197 569
Salaires et charges sociales	5 226 650	4 704 615
Salaires d'entrepôt et honoraires de gestion	1 085 483	734 036
Frais de conditionnement et de mise en marché	376 458	87 790
Frais de réception	422 752	279 402
Frais de gestion barils	(7 149)	(15 490)
Consultants informatiques	1 393 886	1 290 311
Consultants	179 637	91 186
Cotisations et affiliations	46 876	35 064
Aides aux affiliés	-	5 000
Comité entrepôt	361	886
Comité de promotion	9 309	6 294
Comité aviseur canadien	757	1 149
Déplacements et représentation	96 286	52 137
Papeterie, fournitures de bureau, frais de publicité et promotion	373 812	285 132
Frais d'enregistrement	41 826	25 575
Soutien des inventaires	9 267 019	10 122 421
Frais de transport - Retour barils producteurs	44 132	105 889
Frais de transport et déménagement	262 536	159 462
Compensation des frais de transport	390 756	(135 679)
Frais de formation	20 416	17 964
Frais de publication	2 861	2 880
Frais de publicité et promotion générique régionale	54 319	27 481
Frais de recherche	324 610	106 868
Loyers	175 590	168 724
Services professionnels	778 735	866 179
Communication corporative	87 184	186 827
Télécommunications	63 976	55 318
Frais de classement et d'inspection	3 399 964	2 935 359
Développement de projets	867 285	498 206
Campagnes de promotion	9 403 064	9 143 249
Frais légaux et enquêtes	124 313	137 789
Frais de gestion	18 709	15 639
Créances douteuses et irrécouvrables	359 938	1 222
Amortissement des immobilisations corporelles	382 256	383 095
Amortissement des actifs incorporels	4 875	6 094
	<b>36 755 270</b>	<b>33 455 820</b>